

1. Code d'identification unique du type de produit: **plaques bitumes ondulées**
2. Type, lot, numéro de série ou tout autre élément permettant d'identifier le produit de construction comme l'exige l'article 11 (4) du RPC: **Ecran rigide de sous toiture posé avec recouvrement (plaques bitumes ondulées).**
3. Usage ou les usages du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant: **Ecran rigide de sous toiture posé avec recouvrement.**
4. Nom, raison sociale ou marque commerciale enregistrée et adresse de contact du fabricant tel que requis en vertu de l'article 11 (5): **ONDULINE FRANCE BP 15 Zone industrielle – 76480 YAINVILLE – France – email : info@onduline.fr**
5. Le cas échéant, le nom et l'adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 (2) : **Non applicable.**
6. Système ou systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction énoncées à l'annexe V : **Système 4.**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : **Non applicable.**
8. Performance déclarée:

Caractéristiques essentiels	Performance	Norme technique harmonisée
Variations dimensionnelles	NPD	EN 14964 (2007)
Flexion sous charge descendante	> 500 N	
Imperméabilité à l'eau	Étanche	
Perméabilité à la vapeur d'eau	< 4000 µ	
Imperméabilité à l'eau après vieillissement	Étanche	
Réaction au feu	E	
Substances dangereuses	NPD	

10. La performance du produit identifié aux points 1 et 2 est en conformité avec les performances déclarées au point 8.

Cette déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signed for and on behalf of the manufacturer by:

DUBUC PASCAL Directeur exécutif

Yainville, 1er juillet 2013

